

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## SOMMAIRE.

### PARTIE OFFICIELLE :

Erratum à l'Ordonnance Souveraine du 9 décembre 1913.  
Arrêté ministériel autorisant l'organisation d'un service de consultations à l'Hôpital.  
Arrêté ministériel autorisant un Médecin à exercer dans la Principauté.  
Arrêté ministériel autorisant un Dentiste à exercer dans la Principauté.

### CONGRÈS :

Rapport sur le Congrès International de Médecine de Londres.

### ECHOS ET NOUVELLES :

Réceptions du Nouvel An.  
Etat des Arrêts rendus par la Cour d'Appel.  
Etat des Condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.

### LA VIE ARTISTIQUE :

Saison de Comédie. — Raflés; les Deux Pierrots; la Chance du Mari; l'Infidèle  
Concert Classique.  
Réouverture des Concerts Ganne.

## PARTIE OFFICIELLE

### ERRATUM

Dans l'article 8 de l'Ordonnance du 9 décembre 1913, après les mots : « de ne rien dire comme avocat défenseur » ajouter : « (ou avocat) » avant les mots : « ou comme conseil ».

### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Par Arrêté de S. Exc. le Ministre d'État du 11 décembre 1913, M. le Docteur Meynet est autorisé à organiser, à l'Hôpital de Monaco, un service de consultations gratuites pour les maladies cutanées et vénériennes.

Par Arrêté de S. Exc. le Ministre d'État du 11 décembre 1913, M. le Docteur Chardon Lucien-Auguste est autorisé à exercer la médecine dans la Principauté.

Par Arrêté de S. Exc. le Ministre d'État du 11 décembre 1913, M. Cesa Amédée est autorisé à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la Principauté.

## CONGRÈS

### RAPPORT

sur le Congrès international de Médecine de Londres.

Le Congrès international de médecine qui a eu lieu à Londres, du 6 au 12 août dernier, a eu un immense succès. De nombreux médecins sont accourus de toutes les parties du monde, mais surtout des pays de langue anglaise. Le nombre total des adhésions a dépassé 7.000.

La séance d'inauguration a eu lieu dans la grande salle de l'Albert-Hall, sous la présidence de H. R. H. le Prince

Arthur of Connaught, représentant Sa Majesté le Roi. Le Prince exprime le plaisir qu'il éprouve à souhaiter la bienvenue au nom du Roi aux représentants de toutes les branches du monde médical et à se trouver à la place de son oncle illustre le Roi Edouard, qui, Prince de Galles, ouvrit le Congrès international de 1881.

A ces souhaits si cordialement exprimés par le Prince, la population londonienne s'est associée avec empressement en ménageant aux congressistes le meilleur accueil dans de nombreuses et superbes réceptions, parmi lesquelles il faut surtout citer la réception royale à Windsor.

Le nombre des travaux du Congrès, rapports et communications, a été considérable dans toutes les branches de l'art médical. De tout cet ensemble, il ne s'est dégagé aucune découverte sensationnelle, mais ce labeur n'en aura pas moins été fructueux, car de toutes les discussions en commun sur les sujets à l'étude est résulté une excellente mise au point des questions qui fixe l'esprit des travailleurs.

### II.

Nous appuyant sur ces données, essayons donc de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les dernières acquisitions de la science médicale.

Une des choses qui frappe tout d'abord, c'est le progrès réalisé dans les moyens de diagnostic. L'habileté des constructeurs a doté maintenant le praticien d'appareils si ingénieux qu'il lui est possible, grâce à la fée électricité, de porter dans les profondeurs cachées du corps humain cette lumière qui éclaire à la fois les organes du malade et l'esprit du médecin. On ne se contente plus de regarder dans la vessie ou le larynx, c'est dans la profondeur de la trachée, de l'œsophage que l'œil peut pousser ses investigations, dévoilant la nature des lésions et, par le contrôle qu'il apporte à l'action des instruments, permettant une précision et une efficacité de traitement inconnues jusqu'à ce jour.

On est allé plus loin encore, on a pu explorer les organes contenus dans l'intérieur du ventre lui-même, en faisant passer à travers la paroi un petit tube éclairant, analogue au cystoscope. Après injection d'air dans l'abdomen, ce tube, le laparoscope, peut être promené de différents côtés et renseigner sur l'état du péritoine, de l'intestin, du foie, etc.

Malgré le progrès réalisé par ces procédés nouveaux, il est certain que le plus merveilleux moyen d'exploration est encore accompli par les rayons X. Avec les dispositifs nouveaux on peut voir nettement le tube digestif (estomac et intestins) et poser des diagnostics que la clinique seule serait impuissante à fournir. On peut, pour l'estomac, par exemple, distinguer le cancer de l'ulcère, l'estomac biloculaire, la dilatation, la ptose, etc.

Les deux plus récentes nouveautés en radiographie sont la radiographie stéréoscopique et la téléradiographie. La première donne infiniment plus de précision à l'interprétation des lésions en faisant voir le relief. Elle est surtout utile pour l'étude du squelette. La deuxième, qui consiste à prendre des photographies instantanées à une distance relativement grande (deux mètres environ), permet d'obtenir une image qui est sensiblement de la même grandeur que l'objet (partie du corps examinée), alors qu'avec les anciens procédés (ampoule à 50 centimètres) l'image était plus grande que l'objet. L'avantage de ce résultat est facile à comprendre :

Quand on recherche un corps étranger dans le crâne par exemple, les points de repère que l'on prend sur les limites de l'image radiographique ne peuvent être reportés sur le crâne du malade que si les dimensions sont les mêmes de part et d'autre. Dans le cas contraire, il faut faire un calcul compliqué et incertain.

A côté de ces méthodes de diagnostic basées sur les moyens physiques, d'autres sont nées de la physiologie et de la bactériologie. Après les réactions à la tuberculine, après la réaction de Wasserman pour la syphilis, de Weinberg pour les kystes hydatiques, voici que Noguchi annonce une nouvelle réaction pour la syphilis, infiniment plus simple que celle de Wasserman puisqu'elle ne consistera qu'en une simple piqûre sous-cutanée.

C'est encore de la physiologie que sont dérivées les plus intéressantes découvertes de la clinique médicale. Depuis ces dernières années, les recherches ont porté principalement sur l'étude des liquides de l'organisme. La médecine tend à redevenir humorale. L'évolution s'est faite naturellement. Après les découvertes de Pasteur, tous les savants se précipitèrent sur les microscopes. On étudia les microbes, leur morphologie, leurs transformations, leurs variétés. On les classa, on les catalogua, puis on décrivit les lésions anatomiques qu'ils produisaient dans les tissus. Ce premier travail se fit relativement vite, mais il en restait un autre à effectuer, qui avança beaucoup moins rapidement que le premier parce que bien plus difficile : c'était l'étude des poisons microbiens, des toxines, de leur action sur l'organisme, des moyens de défense que cet organisme emploie vis-à-vis d'elles pour les neutraliser ou les détruire. Ce n'est que petit à petit que la lumière a pu se faire dans cette obscurité. Ce n'est que tout récemment qu'on est arrivé à comprendre l'infinie complexité de ce milieu vital qu'on appelle le sang. Cette complexité s'est révélée d'ailleurs de plus en plus grande, parce qu'en dehors des substances apparaissant dans les cas pathologiques on a appris à y reconnaître toute une série de substances nouvelles existant à l'état normal, produits de sécrétions internes des glandes : de la surrénale, des parathyroïdes, de l'hypophyse, etc. Autant de poisons d'une activité extraordinaire et dont les variations de production entraînent des désordres considérables dans l'organisme.

L'étude de ces sécrétions internes a été très utile à la clinique, puisqu'elle a permis de comprendre des symptômes inexplicables jusqu'alors et de créer de nouveaux types morbides dont on pouvait élucider la pathogénie, comme le rhumatisme thyroïdien, l'ostéomalacie, l'acromégalie.

Ce n'est pas d'ailleurs la seule clinique qui a bénéficié de ces découvertes : la thérapeutique, heureusement, s'est aussi enrichie en employant comme médicaments toutes les sécrétions internes, ces extraits organiques dont la physiologie lui avait enseigné les propriétés. Toute une thérapeutique nouvelle s'est ainsi constituée, qui n'est encore qu'à ses débuts, mais qui ne fera que s'accroître sans cesse, car les résultats qu'elle a déjà donnés sont remarquables et de nature à faire naître de grands espoirs. Citons, par exemple, le plus récemment découvert de ces extraits organiques : l'hormonal, dont une seule injection provoque des contractions intestinales vigoureuses et qui paraît devoir devenir le remède

héroïque de la paresse ou même de la paralysie intestinale.

Les autres agents thérapeutiques dont on a beaucoup parlé au Congrès sont surtout les agents physiques, parmi lesquels le radium, l'héliothérapie, l'air chaud.

Le radium est actuellement le médicament le plus précieux que nous possédions comme palliatif dans les cancers inopérables. Il ne guérit pas, mais améliore et peut donner des survies de plusieurs années.

Une de ses dernières applications des plus curieuses, faite par Dominici, est le traitement de certaines maladies mentales. Son emploi en injection paraît avoir donné des résultats satisfaisants, bien que son action sur le système nerveux soit assez difficile à interpréter.

Malgré ses avantages, le radium semble céder le pas, au moins en Allemagne, au mésothorium.

Plusieurs chirurgiens allemands ont employé ce nouveau produit avec succès. Toutefois, les expériences ne sont pas encore assez nombreuses pour qu'on puisse se prononcer d'une façon absolue sur la préférence à lui accorder.

L'héliothérapie ou cure de soleil est de plus en plus employée, surtout dans les manifestations de la tuberculose. Il est heureux que cette méthode se répande, car elle donne de remarquables, quelquefois merveilleuses guérisons, comme nous l'avons constaté nous-même à l'hôpital Prince-Albert où nous l'avons mise en pratique depuis dix ans.

Un autre agent physique qui devient de plus en plus usité, c'est l'air chaud. C'est un excellent moyen de guérison de certaines gangrènes et surtout des œvi ou taches de vin.

Tous ces moyens physiques ont fait réaliser à la thérapeutique plus de progrès que ne l'a fait le laboratoire. La seule conquête de ce genre, confirmée par tous les rapports du Congrès, est le vaccin de la fièvre typhoïde. Expérimenté maintenant dans des milliers de cas, il a fait ses preuves et son efficacité paraît certaine.

Les communications faites au Congrès dans la section de chirurgie ont montré que cette branche si importante de l'art médical poursuit de plus en plus sa marche triomphante.

Son champ d'action s'accroît sans cesse; sans cesse s'accroissent ses succès.

Envalisant le domaine de la médecine impuissante, elle lui apporte le secours de son action précise et efficace. Tous les organes de l'économie, même les plus importants, ont été abordés par elle.

Après l'estomac, le foie, le pancréas, le poumon, le cœur, le cerveau, n'a-t-elle pas atteint récemment la glande pinéale que les anciens considéraient comme le foyer de l'âme!

Une des questions les plus intéressantes qui aient été abordées par la section de chirurgie a été le traitement de la tuberculose pulmonaire. Nombreux ont été les procédés préconisés qui visent tous le même but: détruire les lésions en déterminant un affaissement, une compression du poumon malade.

Cet affaissement est réalisé de la façon la plus simple par une injection d'air stérilisé dans la plèvre. Il a produit de bons résultats mais n'est applicable qu'à des cas assez rares, à cause des adhérences pleurales. Une autre façon d'affaïsser le poumon consiste à faire de grandes résections costales, un véritable désossement du thorax.

C'est la méthode allemande, qui a aussi quelques succès à son actif, mais qui est dangereuse. Un procédé beaucoup plus sûr, élégant a été indiqué par notre maître le Docteur Tuffier. Il consiste à pénétrer dans le thorax au travers d'une petite résection costale, à décoller la plèvre pariétale au niveau des lésions et à intercaler entre le poumon et le thorax soit une masse de graisse, soit un bloc de pâte bismuthée. La graisse peut être prise soit sur le malade lui-même, soit avoir été prélevée chez un autre malade plusieurs jours avant. L'emploi de la glace rend, en effet, possible la conservation des tissus pendant longtemps et permet ainsi d'utiliser pour l'un... ce que l'autre a de trop.

A la section de chirurgie générale avaient été annexées deux sous-sections: l'une d'orthopédie, l'autre d'anesthésie. Les orthopédistes se sont beaucoup occupés d'une nouvelle méthode pour le redressement de certaines dévia-

tions de la colonne vertébrale (scolioses). D'après son inventeur, l'américain Abbot et d'après quelques autres expérimentateurs, elle serait capable de guérir même les cas les plus graves et les plus invétérés.

Dans la section d'anesthésie on a fait plusieurs communications dont la plupart ont eu surtout pour but de faire mieux connaître les lésions produites sur les organes par les anesthésiques couramment employés: le chloroforme et l'éther.

Pénétré nous-même des inconvénients de ces deux produits, nous avons exposé au Congrès une nouvelle méthode d'anesthésie qui consiste à employer pour toutes les opérations un produit infiniment moins toxique que le chloroforme et l'éther: le chlorure d'éthyle. Ce produit n'avait pu être employé jusqu'à présent que pour des anesthésies de quelques minutes. Grâce à un appareil spécial, nous avons pu en régler l'emploi pour toutes les opérations, quelle qu'en soit la durée et la gravité. Notre expérience, qui porte actuellement sur plus de six cents cas, dont environ cinq cents anesthésies de longue durée, nous a permis d'affirmer les avantages suivants: grande rapidité et facilité du sommeil, danger moindre, suites opératoires infiniment meilleures qu'avec le chloroforme ou l'éther, parce que le chlorure d'éthyle étant beaucoup plus volatil que les deux autres anesthésiques, s'élimine plus rapidement et n'altère pas sensiblement les organes. Il y a donc là, à notre avis, un réel progrès réalisé.

18 novembre 1913.

Dr E. CAILLAUD.

## ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

S. Exc. le Ministre d'Etat ne recevra pas, cette année, à l'occasion du Premier Janvier.

Son Excellence prie les personnes qui auraient l'intention de lui adresser des cartes pour le Nouvel An, de bien vouloir se dispenser de cette formalité.

### COUR D'APPEL

Dans son audience du 15 décembre 1913, la Cour d'Appel a rendu l'arrêt suivant:

Appel, par le Ministère Public et par P. C., colporteur, né le 13 mai 1874, à Messimy-sur-Saône (France), sans domicile fixe, d'un jugement rendu par le Tribunal Correctionnel le 11 novembre 1913, qui condamne ce dernier à deux mois de prison pour: 1° rébellion; 2° outrages à agents; 3° infraction à arrêté d'expulsion avec la circonstance de récidive légale. Arrêt confirmatif, élevant toutefois la peine à trois mois d'emprisonnement.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 16 décembre 1913, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes:

Opposition à un jugement correctionnel du 18 novembre 1913, qui condamnait, par défaut, R. C.-J.-J., chapelier, né le 26 juillet 1875, à Florence (Italie), demeurant à la Damphine, à quinze jours de prison et 50 francs d'amende, pour défaut de déclaration de naissance. Maintenu le jugement attaqué; réduit toutefois la peine à 150 francs d'amende;

P. T., marchand ambulancier, né le 13 octobre 1887, à Naples (Italie), demeurant à Vintimille, 100 francs d'amende (par défaut), pour détention de poudre de chasse, en fraude des droits du Trésor. Prononcé la confiscation de la poudre saisie;

B. A., veuve P., concierge, né en décembre 1856, à Mondovi (Italie), demeurant à Monte-Carlo, dix-huit mois d'emprisonnement (avec sursis), pour abus de confiance;

S. X., chauffeur-mécanicien, né le 31 décembre 1887, à Paris, y demeurant, 6 francs d'amende, pour infraction à l'article 13 de l'Ordonnance du 11 novembre 1901 sur les voitures automobiles;

P. H.-D., écrivain public, né le 24 mai 1862, à Vassonville (France), demeurant au Cap d'Ail, qua-

rante-huit heures de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion;

M. E.-H., journalier, né le 10 mars 1889, à Paris, sans domicile fixe, trois jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion;

S. E.-C., garçon d'hôtel, né le 25 mai 1885, à Mulhouse (Allemagne), sans domicile fixe, quatre mois de prison et 50 francs d'amende, pour escroqueries, vagabondage et port d'arme prohibée. Prononcé la confiscation de l'arme prohibée.

## LA VIE ARTISTIQUE

### SAISON DE COMÉDIE

#### Raffles.

Depuis quelques années, il est assez de mode dans certaines productions théâtrales d'élever le voleur à la dignité de héros. Non plus le voleur d'autrefois, pauvre hère affublé de haillons sordides, bestial d'instinct et grossièrement injurieux; mais le voleur élégant, fleurant bon le lilas ou la verveine, le corps moulé dans un frac de coupe irréprochable, et sachant débiter avec nonchalance et grâce ces mille riens qui forment le principal aliment des papotages mondains.

Ce pseudo gentleman de parfaite correction est la coqueluche des salons où son opinion en matière de sport, de littérature, d'art et d'amour fait autorité. A l'abri de tout soupçon, il arpente la scène en conquérant, et, le sourire aux lèvres, se moque de la police qui le recherche sans pouvoir se douter qu'elle a sous la main le drôle qui met sur les dents ses plus fins limiers.

L'unique ressort des ouvrages, où l'escarpe de haute volée tient le personnage capital, se réduit en somme à une lutte de ruse et de sang-froid, de finesse et d'audace entre la police et la canaille. C'est l'éternel duel du bien et du mal qui continue, affectant une forme plus ou moins pittoresque, revêtant des aspects ou conformités avec les contingences modernes.

Ces sortes de pièces, sans grande consistance dramatique, passionnent violemment l'ingénuité des foules. On prend à leur audition le même genre de plaisir qu'à la lecture d'un de ces romans-feuilletons, bourrés d'aventures, saupoudrés d'in vraisemblances, où l'écrivain, né malin, s'ingénie à suspendre l'intérêt en scandant les péripéties de sa trame de multiples « suites au prochain numéro » qui laissent l'imagination en suspens et fomentent la curiosité.

Raffles rentre dans la catégorie des pièces policières qui retiennent l'attention du populaire. L'intrigue n'est pas de meilleur tissu que l'intrigue d'*Arsène Lupin*, par exemple. Nous estimons même qu'elle est plus floue et moins ingénieusement conduite. Cependant, telle qu'elle est, elle plaît et amuse. Elle amuse même à ce point que la signification de la pièce est changée. Le comique y tient lieu de terreur.

Evidemment, le policier Curtiss Bedford est un homme de poids, ayant en ses propres lumières une absolue confiance, il a du flair et ne répugne pas à exercer son dur et inquiétant métier avec bonne humeur; mais dans sa chasse au voleur, il a des lenteurs calculées et des hésitations moins volontaires qui font douter parfois de l'efficacité de son effort. Raffles, lui, est connu pour ce qu'il est dès les premières scènes; son anonymat est un mythe, et l'on ne peut avoir d'illusion sur son identité. Il vole avec décision, sait parler comme il convient aux brutes, auxquelles il en impose avec maestria. Celui-là a de la race. Quant à Mme Vidal, qui assume le rôle de la femme fatale et dangereuse, elle est d'une insignifiance déplorable. L'influence de son action n'a aucune répercussion sur la marche de la pièce dont elle ne fait mouvoir nul ressort.

M. André Brulé incarne joliment le personnage de Raffles. Il met dans son interprétation des raffinements de sous-entendus d'une si charmante ironie qu'on en arrive, en l'écoutant, à douter qu'il prenne très au sérieux son rôle de bandit. M. Jean Coquelin joue avec maîtrise Curtiss Bedford. Et à côté de M<sup>lle</sup> Margel, à la voix prenante et au tempérament infiniment dramatique, M<sup>lles</sup> de Pouzols, Guyta Real, Boucheron, Norma et MM. Basseuil, Damorès, Jean Aymé, Mancini, Max

Ralieu, Richaut et Person n'épargnent ni leur bonne volonté, ni leur peine pour s'acquitter, à la générale satisfaction, de leur tâche respective.

\* \*

*Les Deux Pierrots. — La Chance du mari.  
L'Infidèle.*

Usant du droit octroyé de toute antiquité aux enfants chéris des muses, M Edmond Rostand a situé l'action des *Deux Pierrots* dans le monde de la chimère. Là, dans le recueillement d'une nuit inondée de blancheurs,

Où l'on entend au loin, mystérieux accord  
Respirer lentement la nature qui dort,

dans l'enivrement des arômes des fleurs, parmi les luxueuses débauches des branches enlacées et des clartés opalines, s'agitent deux Pierrots autour d'une Colombine. Est-il besoin de remarquer que le Pierrot de M. Rostand n'a rien de commun avec le Pierrot falot de la vieille pantomime, synthèse vivante de tous les instincts grossiers de l'humaine nature ? Le Pierrot, dont il s'agit, est le Pierrot spiritualisé des poètes, tendre et amoureux, tombé quelque nuit de la lune, et drapé pour l'éternité dans un de ses blêmes rayons.

Donc, deux Pierrots sont épris de Colombine. L'un, sans cesse en gaité et content, a le cœur pourpré comme la bouche en fête. Le rire est son élément.

..... Ordre supérieur !  
Dieu dit en me créant : « Tu seras un rieur ! »  
Dans la tombe je crois que je rirais encore !  
Oui ! Je fais un poème éclatant et sonore  
De mon rire. Je ris très bien, sans me vanter.  
Je suis poète et c'est ma façon de chanter.  
Je rime mes éclats de rire aux belles choses :  
Il y en a beaucoup, — le ciel, ton nez, les roses !...  
Le silence où parfois je n'ai plus l'air rieur  
N'est qu'une explosion du rire intérieur.  
Rire d'enfant, rire de fou, rire de faune,  
Tous les rires, je les ai ris, — hormis le jaune.  
Et je me sens meilleur chaque fois que j'ai ri.  
Mon rire est un hommage, une prière, un cri !  
Lorsque j'aime, je ris ; je ris lorsque j'admire ;  
Et je ne peux vous voir sans éclater de rire !

Dans le fond, ce Pierrot est un tendre.

L'autre est abominablement triste. Il pleure sur tout et à propos de tout. Le pessimisme l'angoisse, l'ennui le ronge, le dégoût le submerge. La vie lui apparaît sous les couleurs les plus noires, la nature l'exécède.

..... Je suis las  
D'avril, de ces douceurs de l'air qui vous enchantent,  
Des fleurs qui sentent bon, des idiots qui chantent !  
Et le printemps, avec ses terribles recours,  
Toujours exact, ornant d'identiques atours,  
A chaque premier mai, la nature ; la rose  
Pour inspirer des vers stupidement éclos ;  
Les pins laissant tomber de leur vieux parasol  
Des aiguilles qui nous font tomber sur le sol ;  
Le ciel ayant toujours, le soir, sa scarlatine ;  
L'inévitable voile, au loin, toujours latine,  
De l'éternel bateau que nous monte la mer ;  
Tout ce décor, que j'ai trop vu, ne m'est plus cher.

En dépit de sa sensibilité extrême et affichée, ce Pierrot n'est qu'un égoïste féroce.

Colombine, en adroite femelle, se promet au Pierrot qui pleure et ne tarde pas à s'apercevoir que ce languissant geignard n'est pas son affaire. Or, le Rieur, en apprenant que la femme qu'il aime a accordé sa main à son rival, est douloureusement ému. Le rire se fige sur ses lèvres et les larmes mouillent ses yeux. Colombine, remuée jusqu'au fond de l'être, comprend que celui-là est sincère et vraiment amoureux. Et puis, cette larme versée pour elle est d'une souveraine éloquence.

Ah ! cette seule larme a pour moi plus de prix,  
Pierrot, elle a plus fait, cette petite larme,  
Que les sanglots bruyants de l'autre. Ne t'alarme  
Donc plus. C'est toi que j'aime et veux pour mon mari.

Colombine au comble de ses vœux se serre amoureux-ement contre l'écu de son cœur, tandis que le Pierrot éconduit grimace horriblement un rire idiot.

Et, comme à toute pièce il faut une moralité, Colombine la formule de façon spirituelle :

Mesdames, préférez toujours le rire aux larmes.  
D'abord, sur votre lèvres en fleur, il a des charmes,  
Et rien ne vous sied mieux que de montrer vos dents.  
Puis, s'il vous faut élire un de vos prétendants,  
Gardez-vous de celui qui toujours se lamente ;  
Croyez-moi, du rieur soyez plutôt l'amante !  
Je sais que la douleur est pour vous un aimant.  
Mais qui pleure le plus, n'est pas le plus aimant.  
Préférez le rieur, d'autant que l'on ignore  
Si celui qui toujours pleure peut rire encore,  
Tandis que nous savons, femmes, que nous pourrions  
Faire pleurer le plus rieur... quand nous voudrions.

Ce badinage pimpant et ailé, parfumé de jeunesse et emperlé de printemps est un exquis caprice de poète. Sa fantaisie délicieuse fait pressentir et annonce l'auteur des *Musardises* et des *Romanesques*. Et l'on peut affirmer que dans *Les Deux Pierrots*, se rencontrent à

l'état d'embryon les subtiles, précieuses et rares qualités qui devaient s'épanouir si merveilleusement dans *la Princesse lointaine*, *Cyrano de Bergerac*, *l'Aiglon*, et *Chantecler*.

A l'époque où M. Edmond Rostand composa *les Deux Pierrots*, il n'avait que 16 ans. C'est sa première œuvre. Le poète a tenu et bien au delà ce qu'un pareil début promettait. Mais, comme il n'y a pas de joie sans tristesse, maintenant que le nom de Rostand, clamé par les fanfares de la renommée, est universellement célèbre, d'excellents esprits — il y en a toujours — cherchent à diminuer sa gloire — bien française pourtant. On bafoue son génie, on discute son talent, et quelques-uns vont même jusqu'à dénier à M. Rostand sa valeur d'homme de théâtre et de poète. Qu'importe ? Celui qui a écrit le premier acte des *Romanesques*, *la Samaritaine*, *Cyrano*, *l'Aiglon*, *la Princesse lointaine* et *Chantecler* est un maître sur lequel les injustices, les diatribes et les injures n'ont guère de prises. De tous temps les supériorités authentiques déchainèrent les colères et les fureurs de l'envie. Pourquoi M. Rostand échapperait-il à la commune loi ?

Les critiques passent, les œuvres restent. Et les vers adressés par Boileau à Molière, au lendemain de la représentation de *l'Ecole des Femmes*, peuvent être rappelés en la circonstance :

Laisse gronder les envieux ;  
Ils ont beaux crier en tous lieux  
Qu'en vain tu charmes le vulgaire,  
Que tes vers n'ont rien de plaisant :  
Si tu savais un peu moins plaire,  
Tu ne leur déplairais pas tant.

L'interprétation d'une fantaisie à allure de libellule comme *les Deux Pierrots*, offre plus d'une impossibilité. Elle exige des acteurs d'une plasticité diaphane, de forme éthérée et tenant plus du rêve que de la réalité. Car *les Deux Pierrots*, qui, d'autorité, sont fondés à réclamer une place parmi les divines inspirations que Musset réunit sous le titre de *Spectacle dans un fauteuil*, n'ont pas grand'chose à gagner à se produire à la lumière brutale des rampes éclairant ce mauvais lieu qu'on appelle le théâtre. La pudeur du livre est indispensable à certains ouvrages de complexion délicate, adorablement fragiles.

Pour cette raison, qui nous semble suffisante en l'espèce, nous estimons que l'on doit tenir pour extrêmement méritoire l'effort tenté par l'artiste pour s'incarner dans un personnage tout de fantaisie, sans consistance dramatique et vivant une existence chimérique.

Aussi, ne ferons-nous pas un grief aux excellents acteurs qui jouèrent les rôles des *Deux Pierrots* de n'avoir pu en rendre l'impalpabilité poétique et rêveuse. Au contraire, nous les féliciterons de l'énorme dépense de talent qu'ils firent pour en extraire tout ce qu'ils contiennent d'idéale humanité.

*La Chance du mari*, comédie en un acte de MM. de Flers et de Caillavet et *l'Infidèle* de M. Porto-Riche accompagnaient *les Deux Pierrots* sur l'affiche de la représentation du 19 décembre.

Placée entre deux actes lyriquement traités, *la Chance du mari* eut plus à se plaindre qu'à se féliciter d'un voisinage aussi redoutable. La comédie charmante de MM. de Flers et de Caillavet a amusé, certes ; les saillies spirituelles qui émaillent le dialogue et les drôleries de l'intrigue ne passèrent pas inaperçues. Mais la prose si alerte qu'elle soit rivalise difficilement avec le vers, surtout quand le vers est tourné par un Rostand ou un Porto-Riche. Et nous sommes persuadés que, représentée au commencement de la soirée, *la Chance du mari* eut produit dix fois plus d'effet. L'imprévu de son comique et le rebondissement des scènes causé par les changements d'humeur ou de désir d'une femme sans cervelle eussent soulevé des tempêtes de rire. Ce qui ne veut pas dire, entendons-nous bien, que la comédie de MM. de Flers et de Caillavet n'ait pas obtenu un vif succès. D'ailleurs, jouée par des artistes aussi remarquables que M<sup>lle</sup> de Pouzols et MM. Dumény, Damorès et Jean Aymé, il ne pouvait en être autrement.

Pour ce qui est de *l'Infidèle*, ce chef-d'œuvre d'originalité fringante et primesautière, regorgeant de joie et d'amère ironie, où, dans un cadre romantique, se trémoussent, mentent et s'adorent, s'esclaffent et sanglotent les lamentables pantins de la comédie d'amour, où la cruelle réalité se masque de somptueuses périodes

poétiques, s'adonne de vers aux étincelantes facettes, où la passion brûle, où la sincérité agonise, où la jalousie bouillonne, où la mort vient enfin mettre un terme aux inquiétudes malades de la pauvre fille qui, pour garder son amant, n'a pas su le préserver des curiosités inutiles et dangereuses, — pour ce qui est de *l'Infidèle*, il n'y a plus rien à dire. Le succès, qui accueillit au Théâtre d'application, au Vaudeville, aux Variétés, à la Renaissance, et un peu partout, cet ouvrage né sous une heureuse étoile — l'étoile du talent — dispense de tout commentaire. La pièce est consacrée et, seule, l'admiration est de mise quand il s'agit de *l'Infidèle*.

L'auteur fêté d'*Amoureuse* et du *Passé* est un de ceux devant qui on s'incline avec respect. Car M. Porto-Riche est un écrivain de grande race, dont l'œuvre entier jette un réel éclat sur la scène française.

*L'Infidèle* rencontra en M<sup>lle</sup> Margel et en MM. Jean Coquelin et Basseuil des interprètes fidèles et enthousiastes.

Le public du Théâtre de Monte Carlo salua de ses bravos les trois comédies de choix que l'éclectisme avisé de M. Canaple lui présenta, encadrées de ravissants décors et rehaussées d'une mise en scène à la fois luxueuse et artiste.

ANDRÉ CORNEAU.

CONCERT CLASSIQUE

Le dernier concert classique commençait par l'Ouverture du *Don Juan* de Mozart, une des pages qui donnent le plus l'idée de l'absolue perfection dans la grâce et l'harmonie.

La *Symphonie en Ré majeur* est la première œuvre où Beethoven se soit manifesté dans tout son génie. Le *Larghetto* de la deuxième partie a été particulièrement applaudi.

*l'Abendlied* de Schumann et le ballet d'*Henri VIII* de Saint-Saëns terminaient le programme qui comportait une œuvre inédite de M. Pomé, le savant chef d'orchestre qui dirige les représentations de l'opéra italien. Ce poème symphonique, intitulé *La Bataille de Marignan*, est l'illustration musicale d'une aventure romanesque. Elle utilise plutôt les moyens de suggestion que les procédés descriptifs. La mélodie est puissante et passionnée. De beaux effets d'orgue mêlés à des appels de trompette produisent un effet saisissant. On a particulièrement remarqué un *Adagio* en Fa dièse où s'exprime avec une prenante éloquence la lutte des sentiments. L'œuvre, l'auteur et ses interprètes ont été justement et longuement acclamés.

CONCERTS GANNE

FESTIVAL DE RÉOUVERTURE

Le Festival de Réouverture des Concerts Ganne a eu lieu, le lundi 15 décembre, à 4 heures et demie, dans la Salle de Musique du Casino, avec le plein succès qu'expliquent à la fois la personnalité du maître à qui l'on doit tant d'œuvres charmantes, et la rare qualité du petit orchestre, uniquement composé de jeunes virtuoses, que son chef a recruté parmi des artistes d'élite, dont il coordonne les talents, et qu'il dirige avec une autorité qui peut avoir, s'il lui plaît, sans rien perdre de sa force, les dehors d'une discrète et comme amicale persuasion. Grâce à Louis Ganne — et à deux ou trois autres encore, mais on s'inquiète qu'ils soient si vite dénombrés —, l'opérette française garde sa place et demeure, sur la scène qu'elle frappe parfois du talon pour mieux rythmer ses couplets et ses marches, et, tour à tour sentimentale et spirituelle, gaie et tendre, toujours alerte, oppose à l'indolente et un peu monotone valse viennoise que Paris et Londres se renvoient, les ressources d'une verve plus franche, plus abondante et plus variée. Aussi applaudit-on, quand il vient prendre la baguette, en même temps que le chef d'orchestre, le compositeur si justement populaire, le triomphateur du tout récent *Cocorico*, que, pour revenir à ses auditeurs de Monte-Carlo, son auteur a laissé sans inquiétude à ses heureuses destinées parisiennes, après l'avoir les premiers jours paternellement guidé sur la route familière du succès.

Le violoncelle de M. Richet, le cor anglais de M. Myrtil Morel et la flûte de M. Georges Laurent sont d'abord les protagonistes applaudis — et méritant pleinement de l'être — de la classique Ouverture de *Guillaume Tell*. Puis on admire, dans l'exquis « Intermède » de *Hans*, dans l'« Aubade » du *Cid* et dans le « Minuetto » de Bolzoni, à quel point de précision, de souplesse et de clarté ont été menés par leur chef les musiciens qui en sont les interprètes, et combien tout cela est net, lumineux et nuancé. M<sup>lle</sup> Hélène Onda fait s'épancher aux

cordes un peu grêles de la harpe la mélodique « Source » de Zabel. M. Raymond Durot donne une interprétation large et pleine de l'« Intrada » d'Antonio Desplanes, puis fait applaudir toute son agilité de virtuose dans les originales « Variations » de Tartini sur un thème de Corelli. M. Alexandre Ribo, dont le talent de pianiste est consacré par maint succès, ne pouvait sans doute pas trouver dans la « VIII<sup>e</sup> Rhapsodie » de Liszt, qui n'est pas la plus expressive, le texte musical le mieux propre à mettre en lumière toutes ses qualités techniques et artistiques. Les trois virtuoses ont été successivement applaudis, et ce premier concert va prendre fin sur la « Marche Lorraine ». Cette marche, « lorraine », mais en même temps si française, quelque populaire qu'elle soit, n'est-ce pas toujours une joie de l'entendre ? Une fois de plus, elle chante, aux cordes et dans les bois du parfait petit orchestre, sinon avec le même éclat, du moins avec le même entrain allègre que dans les cuivres militaires ! On l'acclame, mais on veut l'entendre à nouveau, et on l'acclame une seconde fois...

... A l'issue du concert, au bas de la petite estrade, le maître que son public a été heureux de retrouver et de fêter, « reçoit » quelques auditeurs privilégiés, serre des mains, accueille les remerciements, et, en retour des félicitations, donne des sourires... C. M.

### ADMINISTRATION DES DOMAINES

DE S. A. S. M<sup>re</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

#### UTILITÉ PUBLIQUE

*Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.*

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco, le cinq novembre mil neuf cent treize,

Au profit de l'Administration des Domaines de S. A. S. M<sup>re</sup> le Prince Souverain de Monaco, représentée par M. Charles Palmaro, son administrateur, demeurant et domicilié à Monaco ;

Contre :

M. JOSEPH SERVETTI, hôtelier, demeurant à la Condamine ;

Le dit Tribunal a fixé à la somme de cinquante mille francs l'indemnité d'expropriation revenant à M. Servetti, en sa qualité de locataire des immeubles de M. François Crovetto, propriétaire, demeurant à Monaco, et de M<sup>me</sup> Erbar, née Médecin, propriétaire, demeurant à Nice, située à Monaco, commune de la Condamine, boulevard de la Condamine, et dans lesquels il exploitait son fonds de commerce d'hôtel-restaurant dénommé « Hôtel Monégasque ». Lesdits immeubles expropriés pour cause d'utilité publique, ainsi qu'il résulte des Ordonnances Souveraines des 10 avril et 10 juin 1912, ci 50.000 fr.

Les créanciers et les personnes qui auraient des droits quelconques à faire valoir relativement à ce fonds de commerce, sont prévenus qu'à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter d'aujourd'hui, l'indemnité d'expropriation sera payée à l'intéressé, s'il n'existe aucune opposition au paiement.

Monaco, le vingt-trois décembre mil neuf cent treize.

L'Administrateur des Domaines,  
PALMARO.

### ADMINISTRATION DES DOMAINES

DE S. A. S. M<sup>re</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

#### UTILITÉ PUBLIQUE

*Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.*

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco, le douze novembre mil neuf cent treize,

Au profit de l'Administration des Domaines de S. A. S. M<sup>re</sup> le Prince Souverain de Monaco, représentée par M. Charles Palmaro, son administrateur, demeurant et domicilié à Monaco ;

Contre :

M. LAZARE TORELLI, propriétaire, et M<sup>me</sup> CLAIRE DIANA, son épouse, demeurant ensemble à Nice ;

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession :

Du droit de passage sur une bande de terrain de la contenance approximative de soixante mètres carrés, sise à Monte Carlo, boulevard des Moulins, cadastrée n<sup>o</sup> 305 p. section B, confrontant : du nord, la villa Torelli ; de l'est, les hoirs Bregnat ; du midi, le boulevard des Moulins, et de l'ouest, le Domaine.

Ledit immeuble reconnu nécessaire à l'élargissement du boulevard des Moulins, ainsi qu'il résulte des Ordonnances Souveraines des 10 décembre 1909 et 17 mai 1910. L'indemnité relative à cette expropriation a été fixée,

par le même jugement, à la somme de mille cinq cents francs, ci..... 1.500 fr.

Une expédition dudit jugement a été déposée, aujourd'hui même, au Bureau des Hypothèques de Monaco, pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur l'immeuble exproprié, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit Bureau dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi le dit immeuble en sera définitivement affranchi ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus indiqué l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le vingt-trois décembre mil neuf cent treize.

L'Administrateur des Domaines,  
PALMARO.

### ADMINISTRATION DES DOMAINES

DE S. A. S. M<sup>re</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

#### UTILITÉ PUBLIQUE

*Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.*

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco, le vingt-trois novembre mil neuf cent treize,

Au profit de l'Administration des Domaines de S. A. S. M<sup>re</sup> le Prince Souverain de Monaco, représentée par M. Charles Palmaro, son administrateur, demeurant et domicilié à Monaco ;

Contre :

M. SECONDIN ARMITA, entrepreneur de travaux publics, et M<sup>me</sup> ANTOINETTE-VALENTINE RAPAIRE, son épouse, demeurant ensemble à Monte Carlo, boulevard des Moulins ;

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession :

D'une grande propriété située à Monte Carlo, quartier des Moulins, comprenant les villas Voliver, Charles, Marius et terrain. Le tout, d'une superficie de dix-sept cent quatre-vingts mètres carrés environ, est cadastré sous les n<sup>os</sup> 119, 120 et 121 de la section E, et confronte : du nord, la rue des Orchidées ; de l'est, M. Autran ; du midi, la rue des Orchidées et le chemin de la Noix ; de l'ouest, le chemin de la Noix et M. Dagnino.

Ledit immeuble reconnu nécessaire à la création de divers bâtiments communaux à Monte Carlo, ainsi qu'il résulte des Ordonnances Souveraines des 7 juin et 29 août 1912.

L'indemnité relative à cette expropriation a été fixée, par le même jugement, à la somme de trois cent cinquante-quatre mille francs, ci..... 354.000 fr.

Une expédition du dit jugement a été déposée aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco, pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur l'immeuble exproprié, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit Bureau dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ledit immeuble en sera définitivement affranchi ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus indiqué l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le vingt-trois décembre mil neuf cent treize.

L'Administrateur des Domaines,  
PALMARO.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER,  
docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

#### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat passé devant M<sup>e</sup> Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, les vingt-cinq et vingt-six novembre mil neuf cent treize, transcrit au Bureau des hypothèques de Monaco, le dix décembre suivant, vol. 129, n<sup>o</sup> 18,

M. JOSEPH LORENZI, contremaître mécanicien à la Société des Bains de Mer et du Cercle des E rangers de Monaco, demeurant à la Condamine, boulevard de l'Observatoire, villa Jeanne-Fortuné, a acquis de :

M. LOUIS-NAPOLÉON LAURENS, banquier, et Madame CÉSARIE BAUDOIN, sans profession, son épouse, demeurant à Beausoleil (Alpes-Maritimes), villa Belgodère,

Une maison d'habitation sise à la Condamine, rue Terrazzani, numéro 4, cadastrée section B, n<sup>o</sup> 325, d'une superficie de deux cent huit mètres carrés environ.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de soixante-seize mille francs, ci..... 76.000 fr.

Pour l'exécution dudit contrat, domicile a été élu à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Lucien Le Boucher, notaire.

Une expédition dudit contrat a été déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Monaco, aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèque légale, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Monaco, le vingt-trois décembre 1913.

Pour extrait :

L. LE BOUCHER.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE  
20, rue Caroline, Condamine, Monaco.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première Insertion)

Par acte sous seing privé en date du 29 novembre 1913, enregistré,

M. JEAN RAMELLO, commerçant à Monaco, a vendu à MM. JEAN FERRERO et ANTOINE GARASSINO, négociants à Pizzo (Italie) :

Le fonds de commerce de Vins et liqueurs, qu'il faisait valoir villa Monica, boulevard de l'Ouest, à la Condamine, Monaco

Les créanciers de M. Ramello, s'il en existe, sont invités à former opposition sur le prix de la vente entre les mains de l'Agence, dans les délais légaux, à peine de forclusion.

Monaco, le 23 décembre 1913. CH. PASSERON.

AGENCE GÉNÉRALE DE MONACO  
4, Rue Caroline, Condamine. — Téléphone 4-88

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième insertion.)

Par acte sous seing privé en date du 9 décembre 1913, M. COTTA JEAN-BAPTISTE, cafetier, a vendu à M. Rous JOSEPH-MICHEL, chef de cuisine, le fonds de commerce de Buvette qu'il exploitait à Monaco, 1, place d'Armes.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, de faire opposition à l'Agence Générale de Monaco, dans le délai de dix jours, à compter de la présente insertion.

Passé ce délai, ils seront forclos et ne pourront critiquer le paiement du prix qui sera fait en dehors d'eux.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Troisième insertion.)

Par acte sous seing privé, en date du 15 décembre 1913, enregistré, M. BÉRIO VICTOR-JOSEPH a acquis de M. CARLO JOSEPH ANTOINE, le fonds de commerce de Coiffeur que celui-ci exploitait au n<sup>o</sup> 19 du boulevard d'Italie.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, avant l'expiration d'un délai de dix jours, à compter de la présente insertion, au domicile de l'acheteur, boulevard d'Italie, n<sup>o</sup> 19, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 23 décembre 1913.

### GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

#### Avis

Les créanciers de la faillite du sieur JOSEPH RIPA, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se réunir au Palais de Justice, à Monaco, le vendredi 9 janvier prochain, à 3 heures du soir, pour la formation d'un concordat et, en cas d'union, y être procédé conformément aux articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en chef : RAYBAUDI.

### Société en commandite au capital de 100.000 francs pour constructions en ciment armé

#### EXTRAIT

Une Société, au capital de 100.000 francs, ayant pour objet l'Entreprise en commun de tous travaux de terrassements, maçonnerie et ciment armé et, s'il y a lieu, l'étude de travaux de ciment armé pour des tiers entrepreneurs, a été constituée le 8 décembre 1913 entre la Maison MICHELOT ET C<sup>ie</sup> et Monsieur GASTON REHM, ingénieur civil spécialiste en constructions de ciment armé.

La Société est constituée pour une période de treize ans dix mois, à échoir le 30 septembre 1927, avec faculté de dissolution à la fin de la deuxième année.

La raison sociale est : Louis Michelot, Rehm et C<sup>ie</sup>. M. Michelot a seul la signature sociale. Le siège de la Société est fixé à Monaco, 34, rue Grimaldi.

Enregistrée le 9 décembre et déposée au Greffe Général de la Principauté le 12 décembre 1913.

L'Administrateur-Gérant : L. Aureglia. — Imprimerie de Monaco, 1913.